

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

110 rue de l'école - 04290 SALIGNAC
Tél.04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 13/09/2021

Reçu en préfecture le 13/09/2021

Affiché le

ID : 004-200071033-20210804-DP06_2021-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°06/2021

**OBJET : Achat de conteneurs à déchets et couvercles de
conteneurs à déchets**

--- Le Président de la Communauté de Communes «Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Juillet 2020 portant délégations au Président,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCJLVD est compétente en matière « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ».

Considérant que le Conseil Communautaire, par délibération n°19/2021 en date du 09 avril 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021, a voté les sommes nécessaires en fonctionnement pour l'achat des couvercles de remplacements et en investissement pour l'achat de conteneurs et chalets.

Considérant que chaque commune a été contactée pour recenser ses besoins en matière de colonnes, conteneurs, et chalets et qu'au vu des réponses des communes la CCJLVD a fait état des besoins suivants :

- 2 couvercles pour conteneur 1000 L
- 8 conteneurs 1000 L - 4 roues
- 21 conteneurs 660 L - 4 roues
- 2 conteneurs 360 L - 2 roues

D É C I D E :

ARTICLE 1 : Monsieur le Président décide de procéder à l'achat de 2 couvercles pour conteneur 1000 L, 8 conteneurs 1000 L - 4 roues, 21 conteneurs 660 L - 4 roues, 2 conteneurs 360 L - 2 roues, selon le devis établi par la société UGAP d'un montant de 3800,70 € HT (4 560,84 € TTC).

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 04 Août 2021

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
R.AVINENS

